



École Plein-Soleil

2018 | 2023

PROJET ÉDUCATIF

Commission
scolaire

DE SAINT-HYACINTHE



LE PROJET ÉDUCATIF

Table des matières

1.	But et définition du projet éducatif.....	1
2.	Encadrements légaux.....	1
3.	Groupes ayant collaboré à l'élaboration du projet éducatif.....	2
4.	Consultations menées lors de l'élaboration du projet éducatif.....	3
5.	Contexte dans lequel évolue l'établissement (environnement interne et externe).....	3
6.	La mission, la vision et les valeurs de l'école.....	14
7.	Enjeux, orientations, objectifs, indicateurs et cibles propres à l'établissement.....	15
8.	Suivi et évaluation.....	18

1. But et définition du projet éducatif


Le projet éducatif est un outil stratégique permettant de définir et de faire connaître à la communauté éducative d'un établissement d'enseignement les orientations, les priorités d'action et les résultats attendus pour assurer la réussite éducative de tous les élèves, jeunes et adultes. Il est élaboré en réponse aux caractéristiques et aux besoins des élèves qui fréquentent l'établissement d'enseignement ainsi qu'aux attentes formulées par le milieu au regard de l'éducation. Résultant d'un consensus, il est élaboré et mis en œuvre en faisant appel à la collaboration des différents acteurs intéressés par l'établissement : les élèves, les parents, le personnel enseignant, les autres membres du personnel de l'établissement (ex. service de garde, secrétaire, etc.) ainsi que des représentants de la communauté et de la commission scolaire.

2. Encadrements légaux

Dans cette section, l'établissement pourrait choisir de présenter les encadrements légaux.

La LIP précise que le projet éducatif d'un établissement d'enseignement doit tenir compte des obligations suivantes :

- Présenter les éléments suivants (LIP, articles 37 et 97.1) :
 - la description du contexte dans lequel l'établissement d'enseignement évolue et les principaux enjeux auxquels il est confronté, notamment en matière de réussite scolaire et, dans le cas d'un centre de formation professionnelle, d'adéquation entre la formation et les besoins régionaux ou nationaux de main-d'œuvre ;
 - les orientations propres à l'établissement d'enseignement et les objectifs retenus pour améliorer la réussite des élèves ;
 - les cibles au terme de la période couverte par le projet éducatif ;
 - les indicateurs utilisés pour mesurer l'atteinte des objectifs et des cibles visés ;
 - la périodicité de l'évaluation du projet éducatif déterminée en collaboration avec la commission scolaire ;
- Respecter la liberté de conscience et de religion des élèves, des parents et des membres du personnel de l'école (LIP, article 37) 3 ;
- Harmoniser la période couverte par le projet éducatif avec celles du plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire et du plan stratégique du ministère (LIP, articles 37.1, 97.2 et 209.1) ;

- 
- Respecter, le cas échéant, les modalités établies par le ministre visant la coordination de l'ensemble de la démarche de planification stratégique entre les établissements d'enseignement, la commission scolaire et le Ministère (LIP, article 459.3) ;
 - Assurer la cohérence du projet éducatif avec le plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire (LIP, articles 37 et 97.1).

Dans l'analyse du contexte, dont notamment les résultats obtenus par l'établissement d'enseignement en regard des orientations et des objectifs du plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire, l'établissement d'enseignement évalue la pertinence d'intégrer les orientations et les objectifs du plan d'engagement vers la réussite dans le projet éducatif. Dans ce cas, il revient à l'établissement d'enseignement de déterminer une cible qui peut alors être différente de celle établie par la commission scolaire. De plus, rien n'empêche un établissement d'enseignement d'inscrire à son projet éducatif d'autres orientations ou objectifs que ceux qui sont inscrits dans le plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire, en fonction de l'analyse de son contexte et de ses priorités, s'il juge pertinent de le faire.

3. Groupes ayant collaboré à l'élaboration du projet éducatif

L'élaboration du projet éducatif a été coordonnée par un comité de pilotage composé de :

- Annick Lepage, enseignante au premier cycle
- Ghislain Girard, enseignant au deuxième cycle
- Julie Leblanc, orthopédagogue
- Marie-Pierre Champigny, enseignante de musique
- Stéphanie Graveline, technicienne au service de garde
- Hélène Laforest, directrice

Les membres du comité de pilotage ont également élaboré les objectifs du projet éducatif.

L'ensemble des membres du personnel, de même que les parents, les élèves et certains membres de la communauté ont été invités, à l'automne 2018, à participer à la réflexion et à présenter leurs observations. Ils ont été consultés sur les forces du milieu, les besoins des élèves, les enjeux liés à la réussite des élèves et ils ont été invités à nommer leurs attentes.

4. Consultations menées lors de l'élaboration du projet éducatif

À l'hiver 2019, une consultation sur un projet de projet éducatif a été menée. Celle-ci s'est faite auprès :

- Des enseignants ;
- Du personnel de soutien ;
- Du personnel professionnel ;
- Des parents.

5. Contexte dans lequel évolue l'établissement (environnement interne et externe)

Environnement externe

Le statut socio-économique du territoire

Le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur utilise deux indices afin d'établir la situation socio-économique des écoles. Il s'agit de l'indice du seuil de faible revenu (SFR) basé sur le revenu familial de même que l'indice de milieu socio-économique (IMSE) qui tient en compte la scolarisation de la mère et la présence des parents sur le marché du travail. Chacun de ces indices est réparti sur une échelle de 1 à 10, où l'indice 1 équivaut au milieu le plus favorisé et l'indice 10 au milieu le moins favorisé. De façon générale, sur le territoire, le SFR est plus élevé que l'IMSE.

Voici les indices pour notre milieu :

- SFR : 1 (indice du seuil de faible revenu)
- IMSE : 6 (indice de milieu socio-économique)



Nos partenaires

L'école peut compter sur plusieurs partenariats avec les organismes du territoire. Parmi ceux-ci, nous comptons notamment les suivants :

- La municipalité de Sainte-Hélène ;
- Les loisirs de Sainte-Hélène ;
- Les pompiers de Saint-Hélène ;
- Le marché BoniChoix de Sainte-Hélène ;
- La Caisse Desjardins de la Seigneurie de Ramezay ;
- Centre montréalais de réadaptation (CMR) ;
- Centre intégré de santé et de services sociaux Montérégie-Est (CISSSME) ;
- Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles envahissants du développement de la Montérégie-Est (CRDITEDME) ;
- Jeunes en santé ;
- Médiathèque maskoutaine ;
- Sûreté du Québec.

Les services éducatifs sur le territoire de l'établissement d'enseignement et de sa région administrative

Les services éducatifs sont regroupés selon les catégories suivantes : petite enfance, préscolaire, primaire, secondaire, formation professionnelle, formation générale des adultes et enseignement supérieur (collégial et universitaire).

Petite enfance

Voici l'offre à la petite enfance sur le territoire de l'établissement :

- Le programme passe-partout ;
- La ronde enfantine, prématernelle ;
- Quelques milieux familiaux.



Préscolaire et primaire

En complément à l'application des programmes de formation de l'école québécoise pour l'ensemble de ses élèves, un enrichissement est offert dans certaines écoles par le biais des programmes suivants :

- Programme primaire du Baccalauréat international (IB) ;
- Programme d'anglais intensif ;
- Concentration soccer.

Pour les élèves ne pouvant réussir leurs apprentissages dans un parcours scolaire régulier, une organisation de services adaptés est mise en place. Après avoir utilisé toutes les mesures d'aide en classe ordinaire et lorsque leur plan d'intervention recommande cette adaptation de services, les élèves concernés peuvent bénéficier de regroupements susceptibles d'offrir une meilleure réponse à leurs besoins. Ces classes à effectif réduit, réparties dans les écoles ordinaires, assurent à la fois une approche spécifique et une intégration en tenant compte des capacités des jeunes. De plus, elles facilitent le travail d'équipe des intervenants ainsi que le développement de leur expertise professionnelle.

Secondaire

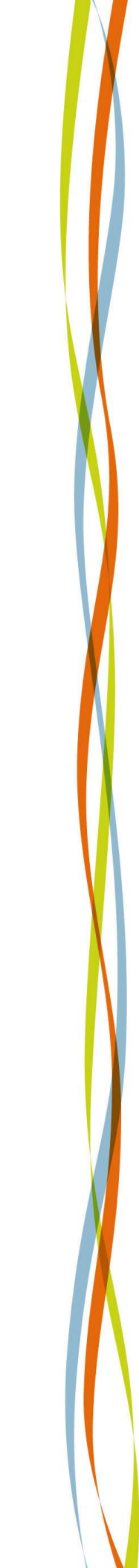
Les écoles secondaires, situées sur notre territoire, offrent les programmes, les concentrations et les volets suivants dans quatre de ses écoles secondaires :

Programmes offerts : sport-études et éducation intermédiaire (PÉI) ;

Concentrations offertes : basketball, théâtre/cinéma, arts et soccer ;

Volets : arts plastiques, arts visuels, classes ressources, éducation physique, enrichissement, environnement, exploration du monde anglophone, hockey, multimédia, multisport, musique, plein air, sciences et technologie et soccer.

Tel que mentionné dans l'ordre d'enseignement primaire, une organisation de services adaptés est aussi mise en place pour des élèves ne pouvant réussir leurs apprentissages dans un parcours scolaire régulier du secondaire. Lorsque leur plan d'intervention recommande



cette adaptation de services, les élèves concernés peuvent donc bénéficier d'un regroupement qui répond plus adéquatement à leurs besoins.

Des parcours de formation axés sur l'emploi sont également offerts aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage :

- La formation préparatoire au travail ;
- La formation à un métier semi-spécialisé ;
- Le programme PRÉ-DEP, menant à la formation professionnelle.

En plus de ses quatre écoles secondaires, la CSSH offre une possibilité d'alternance stages-études à des élèves de 15 à 17 ans, dans une école dédiée exclusivement à cette pratique. Une école spécialisée, à vocation régionale, accueille des élèves ayant un handicap lourd ou une difficulté très sévère d'adaptation. Les services offerts s'adressent aux trois ordres d'enseignement : le préscolaire, le primaire et le secondaire.

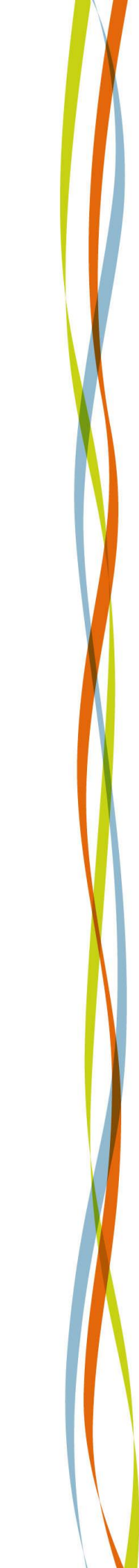
Sur le territoire de la commission scolaire, trois écoles privées offrent des services éducatifs. La première accueille une clientèle d'ordre préscolaire et primaire tandis que les deux autres offrent leurs services à une clientèle d'ordre secondaire.

Formation générale des adultes (FGA)

La CSSH offre la formation générale des adultes sur l'ensemble de son territoire. Les programmes offerts en FGA sont :

- Formation générale secondaire offerte au centre ou à distance ;
- Alphabétisation ;
- Francisation ;
- Études présecondaires ;
- Intégration sociale ;
- Intégration socioprofessionnelle.

Le Centre de formation des Maskoutains (CFM) opère une école en partenariat avec un organisme de la région qui reçoit des élèves désirant effectuer un retour progressif



dans le milieu scolaire : *La Marge, école de la rue*. Cette école, localisée physiquement à l'intérieur des murs de l'organisme partenaire, Espace carrière, offre une alternative aux jeunes de 16 à 24 ans, pour qui la souplesse d'une structure représente un facteur incontournable dans la poursuite de leurs études.

La CSSH offre aux adultes des services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA) qui répondent à leurs besoins d'information et leur permettent de faire le point sur leur situation actuelle avant d'entreprendre un projet personnel.

La CSSH offre des services personnalisés aux adultes, tels que :

- Évaluation du dossier scolaire ;
- Élaboration et planification d'un projet de formation ;
- Information scolaire et professionnelle ;
- Orientation professionnelle.

De plus, les adultes peuvent bénéficier d'un service de reconnaissance des acquis et des compétences.

Formation professionnelle

La CSSH offre 33 programmes de formation dispensés par l'École professionnelle de Saint-Hyacinthe (EPSH) :

Secteurs	Les programmes offerts
Administration	Adjoint administratif, Comptabilité, Lancement d'une entreprise, Représentation, Secrétariat, Vente-conseil
Agriculture et horticulture	Fleuristerie, Grandes cultures, Horticulture et jardinerie, Production animale, Production horticole, Réalisation d'aménagements paysagers, Lancement d'une entreprise agricole
Construction	Briquetage-maçonnerie, Charpenterie-menuiserie, Dessin de bâtiment, Électricité, Plâtrage, Plomberie et chauffage, Gestion d'une entreprise de la construction
Décoration	Décoration intérieure et présentation visuelle
Esthétique et coiffure	Coiffure, Esthétique
Mécanique	Conseil et vente de pièces d'équipement motorisé, Mécanique agricole, Mécanique automobile
Santé	Assistance à la personne en établissement et à domicile, Assistance à la personne en établissement de santé, Santé/assistance et soins infirmiers
Transport	Transport par camion
Usinage et métallurgie	Fabrication de structures métalliques et de métaux ouvrés, Techniques d'usinage, Usinage sur machines-outils à commande numérique

Services aux entreprises

Les services aux entreprises de la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe, *Parcours Formation*, possèdent une expertise reconnue dans le domaine de la formation sur mesure, en entreprise. L'avantage concurrentiel de *Parcours Formation* réside en l'élaboration de programmes de formation adaptés aux besoins particuliers de ses clients, aux espaces de travail, aux horaires et aux équipements.

Enseignement supérieur

La population du territoire profite des services offerts par deux institutions collégiales publiques : le Cégep de Saint-Hyacinthe et l'Institut de technologie agroalimentaire (ITA).

Aussi, au niveau universitaire, le territoire de la CSSH comprend la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal et un point de services de l'Université du Québec à Trois-Rivières.

Environnement interne

Informations sur la clientèle année scolaire 2018-2019

Secteur régulier

Niveau	Ratio	Nombres de groupes	Nombre d'élèves
Passe-Partout	17	1	16
Préscolaire 5 ans	19	2	24
1 ^{re} année	22	2	38
2 ^e année	24	1	18
2 ^e /3 ^e année	22	1	15
3 ^e année	26	1	17
4 ^e année	26	1	24
5 ^e /6 ^e année	24	1	23
6 ^e année	26	1	22
Total primaire			157
Total incluant préscolaire			197

Croissance de la clientèle de l'école

	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
École	176	176	182	193	199	192	195	184	176

Ces données, limitées au secteur des jeunes, incluent les élèves en EHDA, en francisation et en classe d'accueil. Elles excluent les élèves à temps partiel ou en formation professionnelle. Les élèves en « Animation Passe-Partout » sont exclus de la maternelle 4 ans. Les prévisions à long terme (au-delà de 5 ans) sont spéculatives ; elles illustrent la perpétuation des tendances observées au cours des dernières années.

La clientèle immigrante et EHDA

La clientèle immigrante 2018-2019		
	Née hors Canada	Langue maternelle autre que le français
École	0	0

* Données du 30 septembre 2018

La clientèle EHDA 2018-2019				
	À risque	Handicap léger	Handicap lourd	Total
Total	1	1	1	3

* Données du 30 septembre 2018

Caractéristiques liées à la réussite

Nombre d'élèves vivant une transition	23 au préscolaire et 27 en 6 ^e année
Nombre d'élèves ayant un PI	40
Nombre d'élèves ayant un PSII	0
Le pourcentage d'élèves HDAA	1,5 %
Le pourcentage d'élèves HDAA intégrés	1,5 %

Les indicateurs nationaux

La proportion des élèves entrant à 13 ans ou plus au secondaire :

11,1 % en 2015-2016 et 5% en 2017-2018

Le taux de réussite et le taux de maîtrise aux épreuves du MESS de juin 2018

4^e année	Français lecture	Français écriture		
Taux de réussite 60 %	89 %	95 %		
Taux de maîtrise 75 %	63 %	68 %		

6^e année	Français lecture	Français écriture	Mathématique Résoudre une situation problème	Mathématique Utiliser un raisonnement mathématique
Taux de réussite 60 %	90 %	95 %	90 %	90 %
Taux de maîtrise 75 %	70 %	60 %	80 %	70 %

Les indicateurs locaux

Lecture : Résultats finaux au bulletin de juin 2018

2^e année	Français lecture
Taux de réussite 60 %	92 %
Taux de maîtrise 75 %	46 %

4^e année	Français lecture
Taux de réussite 60 %	90 %
Taux de maîtrise 75 %	65 %

6 ^e année	Français lecture
Taux de réussite 60 %	100 %
Taux de maîtrise 75 %	65 %

Le personnel de l'école

- Personnel-cadre : une direction à 80 %
- Personnel enseignant : 19
 - Deux enseignantes titulaires à 60 % et 80 % et une enseignante qui comble les pourcentages au préscolaire;
 - Cinq enseignants titulaires à 100 %, deux enseignantes titulaires à 80 %, une enseignante titulaire à 60 % et une enseignante qui comble les pourcentages au primaire;
 - Une orthopédagogue à 100 % et une orthopédagogue à 40 %;
 - Deux enseignants en éducation physique (à 46 %);
 - Un enseignant d'anglais à 40 % et une enseignante d'anglais à 12 %;
 - Une enseignante de musique à 40 %.
- Personnel professionnel : Une psychoéducatrice à 30 % et une infirmière.
- Personnel de soutien : Douze
 - Une secrétaire;
 - Un concierge;
 - Une technicienne en éducation spécialisée;
 - Une technicienne responsable du service de garde;
 - Huit éducatrices.



Les forces du milieu

Ressources humaines :

- La stabilité du personnel enseignant;
- La collaboration entre les intervenants;
- L'engagement et l'implication des intervenants;
- Le désir d'innover et la capacité de se remettre en question.

Pédagogie

- L'ouverture à la formation continue;
- La capacité de s'adapter aux besoins de l'élève;
- L'enseignement et valorisation des comportements positifs.

Ressources matérielles

- Excellentes installations sportives;
- Localisation permettant de nombreuses activités en plein air.

Les zones de vulnérabilité du milieu

- La communication entre les divers intervenants (école-famille);
- La rigueur et le respect chez les élèves;
- Difficulté pour plusieurs parents d'assurer le suivi des travaux envoyés à la maison (conciliation travail famille);
- Le manque d'espace.

Les besoins des élèves

- Augmenter le sentiment de sécurité;
- Apporter davantage de soutien pour les élèves en difficulté;
- Avoir accès à des activités parascolaires variées;
- Avoir davantage de soutien pour les devoirs et leçons.

Principaux enjeux de la réussite éducative du milieu

- La réussite de tous les élèves;
- Le bien-être physique et psychologique des élèves.

Les attentes du milieu

- Offrir un milieu de vie sain et sécuritaire;
- Offrir des activités stimulantes et variées répondant aux intérêts des élèves;
- Permettre aux élèves de développer leur plein potentiel.

6. La mission, la vision et les valeurs de l'établissement

La mission de l'école

Tel que définie dans *la Loi sur l'instruction publique*, l'école a pour mission, dans le respect du principe de l'égalité des chances, d'instruire, de socialiser et de qualifier les élèves tout en les rendant aptes à entreprendre et à réussir un parcours scolaire.

La vision de l'école

L'école Plein-Soleil a comme vision :

- le développement du plein potentiel de chacun de ses élèves;
- dans un milieu de vie sain, sécuritaire et propice aux apprentissages;
- qui favorise la collaboration des intervenants ainsi que l'engagement et la persévérance des élèves.

Les valeurs de l'école

Respect

Respecter l'autre, c'est accepter la différence et reconnaître la valeur de chacun, de ses opinions et de ses goûts. Respecter l'autorité, c'est comprendre et accepter les règles qui permettent de vivre des relations harmonieuses et faire preuve de politesse.

Engagement

Adopter une attitude responsable et positive en participant à la vie scolaire. Continuer de fournir un effort constant, malgré les difficultés rencontrées. Faire preuve de volonté et consacrer le temps nécessaire pour réussir à atteindre son but.

Collaboration

Mettre en commun toutes les ressources du milieu pour atteindre un but commun. Tenir compte de la complémentarité des différents services dans l'élaboration des activités et permettre à tous les intervenants désireux de s'impliquer de le faire.

7. Enjeux, orientations, objectifs, indicateurs et cibles propres à l'établissement

Enjeu : La réussite de tous les élèves

ORIENTATION 1 : Augmenter les compétences en littératie

Objectif 1 : Augmenter la proportion d'élèves maîtrisant la lecture à la fin du premier cycle

Cible	Situation actuelle	Indicateur
D'ici 2022, 66 % des élèves auront obtenu 75 % et plus au résultat final au bulletin en lecture.	46 % des élèves ont obtenu 75 % et plus au résultat final au bulletin en lecture en 2017-18. En moyenne, 61 % des élèves ont obtenu 75 % et plus au résultat final au cours des trois dernières années.	La proportion des élèves ayant 75 % et plus au résultat final au bulletin en lecture.

Lien avec le PEVR :

Orientation 2 : Développer les compétences en littératie

Objectif 1 : Augmenter à 75% la proportion d'élèves maîtrisant la lecture avant l'âge de 8 ans

Objectif 2 : Augmenter le taux de maîtrise à l'épreuve ministérielle d'écriture, langue d'enseignement, de la 4^e année du primaire

Cible	Situation actuelle	Indicateur
D'ici 2022, 72 % des élèves auront obtenu 75% et plus à l'épreuve ministérielle d'écriture, langue d'enseignement, de la 4 ^e année.	68 % des élèves ont obtenu 75 % et plus à l'épreuve ministérielle d'écriture, langue d'enseignement, de la 4 ^e année en 2017-18.	La proportion d'élèves ayant 75% et plus à l'épreuve ministérielle d'écriture, langue d'enseignement, de la 4 ^e année.

Lien avec le PEVR :

Orientation 2 : Développer les compétences en littératie

Objectif 3 : Porter à 93% le taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture, langue d'enseignement, de la 4^e année du primaire.

ORIENTATION 2 : Soutenir l'atteinte du plein potentiel de tous

Objectif 1 : Réduire l'écart de réussite entre les élèves HDAA et les élèves réguliers

Cible	Situation actuelle	Indicateur
D'ici 2022, réduire de 5 % l'écart de réussite entre les élèves HDAA et les élèves réguliers à l'épreuve d'écriture de 4 ^e année.	Le taux de réussite à l'épreuve d'écriture de 4 ^e année est de 80 % pour les élèves HDAA et de 100 % pour les élèves réguliers en 2017-18.	L'écart de réussite entre les élèves HDAA et les élèves réguliers à l'épreuve d'écriture de 4 ^e année.

Lien avec le PEVR :

Orientation 1 : Soutenir l'atteinte du plein potentiel de tous

Objectif 3 : Réduire les écarts de réussite entre les différents groupes d'élèves

Objectif 2 : Favoriser une communication efficace entre les différents acteurs œuvrant auprès de l'élève

Cible	Situation actuelle	Indicateur
D'ici 2022, la majorité des parents et tous les enseignants utiliseront Mozaïk portail parents pour communiquer.	Seulement un enseignant et les parents de ses élèves utilisent Mozaïk portail parents.	Le nombre d'enseignants et de parents qui utilisent Mozaïk portail parents.

Lien avec le PEVR :

Orientation 1 : Soutenir l'atteinte du plein potentiel de tous

Objectif 3 : Soutenir les parents

Cible	Situation actuelle	Indicateur
D'ici 2022, offrir trois ateliers ou conférences destinées aux parents au cours de l'année.	Une conférence par année est offerte aux parents.	Le nombre de conférences ou d'ateliers offerts aux parents.

Lien avec le PEVR

Orientation 1 : Soutenir l'atteinte du plein potentiel de tous

Enjeu : Le bien-être physique et psychologique des élèves

ORIENTATION 1 : Assurer un milieu de vie stimulant, sain et sécuritaire

Objectif 1 : Augmenter le nombre de minutes d'activité physique par jour

Cible	Situation actuelle	Indicateur
D'ici 2022, offrir au moins 60 minutes d'activité physique par jour.	Les élèves du premier cycle ont 2 heures 30 minutes d'éducation physique par semaine et deux périodes d'activité de 20 minutes (récréation du matin et du midi) par jour. Les élèves du 2 ^e et 3 ^e cycle ont 2 heures d'éducation physique par semaine et deux périodes d'activité physique de 20 minutes (récréation du matin et du midi) par jour.	Nombre de minutes d'activité physique par jour.

Lien avec le PEVR :

Orientation 3 : Offrir à nos usagers des infrastructures de qualité et un environnement sain et sécuritaire

Objectif 1 : Augmenter le nombre d'école ayant implanté le programme « À l'école, on bouge au cube! »

Objectif 2 : Augmenter le sentiment de sécurité des élèves

Cible	Situation actuelle	Indicateur
D'ici 2022, 90 % des élèves se sentiront souvent ou toujours en sécurité à l'école.	En 2018, 56,1 % des élèves du 3 ^e cycle disent se sentir souvent ou toujours en sécurité à l'école.	Les réponses au sondage sur le sentiment de sécurité à l'école.

Lien avec le PEVR :

Orientation 3 : offrir à nos usagers des infrastructures de qualité et un environnement sain et sécuritaire



8. Suivi et évaluation

Note : Après avoir défini le contexte, choisi les orientations et les objectifs, l'établissement d'enseignement met en œuvre les engagements qui ont été pris dans le projet éducatif et en assure le suivi. Il est à noter que ces étapes, bien qu'importantes, ne font pas partie du document projet éducatif. La direction d'établissement aura à utiliser des outils de suivi de gestion (tableau de suivi, tableau de bord, plan d'action) et observer périodiquement la progression des résultats. Ces outils constituent une précieuse source d'information sur l'efficacité des moyens mis en place.

En cohérence avec l'article 37 de la *Loi sur l'instruction publique*, le projet éducatif est évalué annuellement et est actualisé au besoin, à la suite de cette évaluation. Cette évaluation présente les résultats obtenus en lien avec les indicateurs retenus dans le projet éducatif. L'évaluation est transmise au directeur général au plus tard le 15 novembre de chaque année, ainsi que le projet d'actualisation, s'il y a lieu.